

# S.I.V.O.M "COMMUNAUTE DU BRUAYSIS"

## Procès Verbal

### du Bureau Syndical du 21 novembre 2019

Le vingt et un novembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente,

Le **BUREAU SYNDICAL** s'est réuni, en la salle des Marguerites de BRUAY-LA-BUISSIERE sous la Présidence de **Monsieur Pierre MOREAU, Président.**

#### Etaient présents

- ✓ Mme Odile LECLERCQ, déléguée de la Commune de BEUGIN
- ✓ M. Claude THOMAS, Vice-Président, délégué de la Commune de BRUAY-LA-BUISSIERE
- ✓ M. Lelio PEDRINI, délégué de la Commune de CAMBLAIN-CHATELAIN
- ✓ M. Jacques FLAHAUT, délégué de la Commune de CAUCHY-A-LA-TOUR
- ✓ M. Jacky LEMOINE, Vice-Président, délégué de la Commune de DIVION
- ✓ M. Jean-Pierre DELATTRE, délégué de la Commune de GAUCHIN-LE-GAL
- ✓ M. Gérard BLONDEL, Vice-Président, délégué de la Commune d'HAILLICOURT
- ✓ Mme Christine LEDEE, déléguée de la Commune d'HERMIN
- ✓ M. Jean-Pierre BEVE, Vice-Président, délégué de la Commune d'HERSIN-COUPIGNY
- ✓ M. Maurice LECOMTE, Vice-Président, délégué de la Commune d'HESDIGNEUL-LES-BETHUNE
- ✓ M. Maurice LECONTE, délégué de la Commune d'HOUCHIN
- ✓ Mme Isabelle LEVENT, Vice-Présidente, déléguée de la Commune d'HOUDAIN
- ✓ M. Jacques MINOT, délégué de la Commune de MAISNIL-LES-RUITZ
- ✓ Mme Marie-Claire HAY, déléguée et M. Jean-Charles CORDONNIER Maire de la Commune d'OURTON
- ✓ Mme Danielle MANNESSIEZ, Maire de la Commune de REBREUVE-RANCHICOURT

#### Etaient excusés

- ✓ M. Philibert BERRIER, Vice-Président, délégué de la Commune d'AUCHEL
- ✓ Mme Dorothée OPIGEZ, déléguée de la Commune d'ESTREE-CAUCHY
- ✓ M. Jean-Marc ROVILLAIN, délégué de la Commune de LA COMTE
- ✓ M. Jean-Pierre SANSEN, délégué de la Commune de RUITZ

#### Etaient absents et avaient donné pouvoir

- ✓ M. Gabriel BELAMIRI, Vice-Président, délégué de la Commune de BARLIN
- ✓ M. Ludovic IDZIAK, Vice-Président, délégué de la Commune de CALONNE-RICOUART
- ✓ Mme Danièle PHILIPPE, déléguée de la Commune de CAUCOURT
- ✓ M. Dany CLAIRET, Vice-Président, délégué de la Commune de FRESNICOURT-LE-DOLMEN
- ✓ M. Marcel COFFRE, délégué de la Commune de MARLES-LES-MINES

### Etaient absents

- ✓ M. Jean-Pierre CLEMENT, délégué de la Commune de BAJUS
- ✓ M. Christophe LEBEL, délégué de la Commune de DIEVAL
- ✓ M. Jacques LADEN, délégué de la Commune de LOZINGHEM

### Etait invitée et absente

- ✓ Mme France LEBBRECHT, déléguée de la Commune d'AUCHEL

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

*Monsieur Jacques Flahaut, Maire de Cauchy-à-la-Tour est désigné secrétaire de séance.*

### ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2019

*(Annexe 1)*

## **QUESTIONS SOUMISES A LA DECISION DU BUREAU SYNDICAL**

<b>POLE « ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES »</b>
---

### **01) CREATION DE GROUPEMENTS DE COMMANDES**

L'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique autorise la constitution d'un groupement de commandes entre plusieurs personnes publiques.

Afin de réduire le coût et de bénéficier de prix plus intéressants de la part des fournisseurs, le SIVOM de la Communauté du Bruaysis pourrait envisager la constitution d'un groupement de commandes :

- a) Pour la « **FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATION** » avec les Communes de Bruay-La-Buissière, Divion et Hersin-Coupigny.
- b) Pour l' « **ACHAT DE MATS, CROSSES ET LANTERNES D'ECLAIRAGE PUBLIC** » avec les Communes de Beugin, Bruay-La-Buissière, Calonne-Ricouart, Camblain-Châtelain, Cauchy-à-la-Tour, Divion, Hersin-Coupigny, Houchin, Houdain, Maisnil-les-Ruitz, Marles-les-Mines, Ourton et Rebreuve-Ranchicourt.

Ces marchés seront passés selon une procédure formalisée.

Le Code de la Commande Publique prévoit la signature d'une convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement de ce groupement. Le mandataire qui sera chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations est le SIVOM de la Communauté du Bruaysis.

Autorisez-vous la création de ces groupements de commandes et la signature des conventions constitutives relatives à leur fonctionnement ?

(Annexes 2 et 3)

Le Bureau Syndical a émis un avis favorable

**02) MARCHE PUBLIC « ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN - SIGNATURE DES MARCHES - 8 LOTS :**

Afin de réduire le coût des procédures et de bénéficier de prix plus intéressants de la part des fournisseurs, le marché public pour l'achat de produits d'entretien a été lancé en groupement de commandes, avec le SIVOM de la Communauté du Bruaysis, la Ville de Bruay-La-Buissière, de Divion et d'Houdain, en vertu de la délibération du Bureau Syndical du 13 juin 2019.

Le montant prévisionnel du marché est supérieur à **221 000 € HT**. Il est donc passé selon une procédure d'appel d'offres européen.

Le marché prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 et est conclu pour une durée d'un an reconductible expressément 3 fois, portant sa durée maximale à quatre ans.

Le marché est décomposé en 8 lots définis comme suit :

- Lot n°1 : petit matériel de nettoyage
- Lot n°2 : essuyage
- Lot n°3 : produits d'entretien
- Lot n°4 : sacs poubelle
- Lot n°5 : hygiène des mains
- Lot n°6 : articles de cuisine
- Lot n°7 : lessive
- Lot n°8 : produits mécaniques garage

Les marchés publics sont passés sous la forme d'accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum.

La date limite de remise des offres a été fixée au 29 septembre 2019. La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 novembre 2019 afin de procéder à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres.

La Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer :

**-Lot n°1 - petit matériel de nettoyage** : la société DEVLAEMINCK- 95 rue Jules Vernes – 59273 FRETIN, pour un montant total des prix unitaires de 167,94 € HT.

**-Lot n°2 - essuyage** : la société PAREDES – 1 rue Georges Besse- 69745 GENAS, pour un montant total des prix unitaires de 18,15016 € HT.

**-Lot n°3 - produits d'entretien** : la société Groupe PLG –CRT 3 rue du Chemin Vert- 59810 LESQUIN, pour un montant total des prix unitaires de 420,84 € HT.

**-Lot n°4 - sacs poubelle** : la société CRISTAL DISTRIBUTION- 518 Route de Blangy - 14130 LE TORQUESNE, pour un montant total des prix unitaires de 0,7036 € HT.

**-Lot n°5 - hygiène des mains** : la société PAREDES – 1 rue Georges Besse- 69745 GENAS, pour un montant total des prix unitaires de 54,18 € HT.

**-Lot n°6 - articles de cuisine** : la société PAREDES – 1 rue Georges Besse- 69745 GENAS, pour un montant total des prix unitaires de 190,9098 € HT.

**-Lot n°7 - lessive** : la société DEVLAE MINCK- 95 rue Jules Vernes – 59273 FRETIN, pour un montant total des prix unitaires de 60,19 € HT.

**-Lot n°8 - produits mécaniques garage** : la société ADMC – ZI Arras Est- Rue KEPLER – 62223 SAINT-LAURENT- BLANGY, pour un montant total des prix unitaires de 234,92 € HT.

*(Annexe 4)*

Autorisez-vous la signature des marchés avec les entreprises désignées par la Commission d'Appel d'Offres ?

Le Bureau Syndical a émis un avis favorable

**03) MARCHE « ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES », LOT 7- EPICERIE-  
SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 – AJOUT DE PRODUITS – SOCIETE  
EPISAVEURS- GROUPE POMONA**

Par une délibération en date du 11 octobre 2018, le SIVOM de la Communauté du Bruaysis a conclu un marché pour l'« Achat de denrées alimentaires », notamment pour le lot 7- Epicerie avec la société Episaveurs- Groupe Pomona.

Le marché est passé pour une durée d'un an reconductible deux fois expressément, portant sa durée maximale à 3 ans.

Dans le cadre de ce marché, le SIVOM de la Communauté du Bruaysis a des besoins concernant les articles suivants :

Famille	Code article	Désignation	PUHT
Assaisonnements, épices et corps gras	2641	Huile tourn-oliv Meravella btl1Lx15Borge	3,65
Elaborés : entrées, viandes et plats	26013	Bisc sale assor tradition bte720Gx4Belin	7,59
Elaborés : entrées, viandes et plats	44153	Ravioli boeuf sce ital bte 5/1x3 Panzani	8,82
Fonds, sauces, jus et aides culinaires	25490	Bouil volaille bte 1KG/50Lx6 Knorr	10,45
Fonds, sauces, jus et aides culinaires	45401	Sce epice soleil bte 1KG/5,6Lx6 Knorr	18,75
Fonds, sauces, jus et aides culinaires	132994	Epaississant chd-frd sea 1KG/20Lx4 Nef	6,38
Fruits, compotes et desserts de fruits	13972	Puree pomme bte 5/1x3 C Alice	8,23
Fruits, compotes et desserts de fruits	18094	Cocktail frt naturel bte 4/4x12 JIC	2,30
Fruits, compotes et desserts de fruits	24213	Peche cube sir lgr bte 5/1x3 St Mamet	13,52
Légumes et féculents	10996	Haricot blc tomate bte 5/1x3 Valfray	5,52
Légumes et féculents	25064	Betterave des assais bte 5/1x3 EpiSav	3,54
Légumes et féculents	25084	Haricot beurre TF bte 5/1x3 EpiSaveurs	5,57
Légumes et féculents	27813	Puree PDT gran compl sac 4,5KGx4Mousline	17,41
Légumes et féculents	29626	Asperge 25-34 tres fb sod 4/4x12 DDJ	5,69
Légumes et féculents	55126	Chou rge emince bte 5/1x3 Daucy	10,68
Légumes et féculents	95930	Riz lg etuve indica QS sac 5KG VPaille	7,11
Légumes et féculents	208358	Asperge blche moy 35-44 bte4/4x12 Cybele	3,35
Pâtisserie et produits sucrés	10820	Barre patiss MGv 800Gx12 Coquelin	2,54
Pâtisserie et produits sucrés	35706	Prep pot crm caram beur-s bte 720Gx6Alsa	8,44
Pâtisserie et produits sucrés	43544	Prep clafoutis bte 890G/30Px6 Alsa	7,77
Pâtisserie et produits sucrés	43598	Creme dess sav praline bte 5/1x3 Yabon	14,62
Pâtisserie et produits sucrés	43753	Genoi fourre abric miniroule (25Gx180)Lu	47,22
Pâtisserie et produits sucrés	156788	Pate tartiner nois pot 400Gx15 Nutella	5,09
Pâtisserie et produits sucrés	170555	Prep entrem vani edul frd (sac50Gx30)Nut	0,92
Pâtisserie et produits sucrés	170559	#Prep entrem choc edul frd (sac50Gx30)N	0,95
Pâtisserie et produits sucrés	174094	#Pate tartiner nois pot 975Gx6 Nutella	8,29
Pâtisserie et produits sucrés	183121	Pate tartine frt (25Gx100) Prodia	34,63

Il est donc nécessaire de les inclure dans le présent marché public.

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification du contrat.

Autorisez-vous la signature de l'avenant n°1 concernant les modifications portant sur le bordereau des prix unitaire ?

Le Bureau Syndical a émis un avis favorable

**POLE « SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL »**

**04) SERVICE ACTION SANTE - AUTORISATION D'ENCAISSEMENT D'UNE SUBVENTION**

La Maison Intercommunale de Prévention et de Promotion de la Santé (MIPPS) de la Communauté du Bruaysis a sollicité le Fonds National de Prévention, d'Education et d'Information Sanitaire (FNPEIS) dans le cadre d'un appel à projets de la CPAM de l'Artois pour un accompagnement financier du projet « les dépistages organisés dans des cancers, levons les tabous et les freins » dans le cadre des actions des « Rendez-vous seins-pathiques » du Bruaysis (Octobre rose et Mars bleu ) à hauteur de 12 999 €.

Ce projet s'inscrit dans le travail mené au sein du Collectif Prévention des cancers animé par la MIPPS de la Communauté du Bruaysis en partenariat avec de nombreux

partenaires (l'association PREVART, la ligue contre le cancer du Pas-de-Calais, le CRCDC : centre régional de coordination des dépistages des cancers, les CCAS...)

La demande de subvention a reçu un avis favorable à hauteur de 10 015 €, soit 77 % du budget par le FNPEIS.

Autorisez-vous l'encaissement de la subvention accordée ?

Le Bureau Syndical a émis un avis favorable

**05) SERVICE ACTION SANTE – DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ET ENCAISSEMENT DE RECETTE**

La Maison Intercommunale de Prévention et de Promotion de la Santé souhaite déposer, dans le cadre de l'appel à projet Politique de la Ville 2020, une demande de subvention afin d'accentuer sa politique de prévention et de promotion de la santé au plus proche des habitants dans les quartiers Politique de la Ville du Bruaysis sur les axes suivants :

*- La vie affective et sexuelle*

*- La prévention et la prise en charge des addictions*

Les actions proposées s'appuieront sur le travail des deux adultes relais médiateurs santé et des différents partenaires de la MIPPS et dans la continuité des actions 2019.

Le montant de la subvention demandée s'élève à 4 647 €, soit 50% du budget total du projet (9 294 €).

Autorisez-vous la demande de subvention auprès des services de l'Etat, la signature de la convention et l'encaissement de la recette ?

le Bureau Syndical a émis un avis favorable

**06) RELAIS ASSISTANTS MATERNELS – AUTORISATION D'ENCAISSEMENT D'UNE DOTATION EXCEPTIONNELLE ACCORDEE PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PAS-DE-CALAIS**

Lors de sa réunion du 12 novembre 2019, la Commission d'Aide aux Partenaires de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais a accordé aux Relais Assistants Maternels du territoire une aide financière exceptionnelle équivalente à 5 000 € par ETP (Equivalent Temps Plein).

Le nombre d'ETP en 2019 étant de 5,6 au RAM de la Communauté du Bruaysis, la subvention sera de 28 000 €.

Cette somme permettra à chaque RAM de développer avec efficacité sa mission d'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant sur le territoire.

Autorisez-vous la signature de la Convention d'Objectif et de Financement ainsi que l'encaissement de cette subvention ?

Le Bureau Syndical a émis un avis favorable

**07) SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE – SERVICE MANDATAIRE – REVALORISATION DU TAUX DE GARANTIE «RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL AU DECES DE L'EMPLOYEUR».**

Chaque fin d'année, afin de maintenir l'équilibre de gestion de la garantie « rupture du contrat de travail au décès de l'employeur », le groupe IRCÉM procède à une modification du taux de cotisation de la garantie pour les particuliers employeurs du service mandataire

Pour l'année 2018, il était proposé au SIVOM qui gère la partie administrative de ces contrats de signer un avenant avec une augmentation du taux pour les particuliers employeurs de 4,57 % à 7,60 %.

Pour l'année 2019, l'IRCÉM a informé procéder à une nouvelle augmentation du taux à 9,23 %, en raison de la dégradation de ses résultats.

Pour l'année 2020, l'IRCÉM annonce une nouvelle augmentation du taux à 11,46 %, toujours en raison de la dégradation du contrat au cours des 3 dernières années.

Il vous est donc proposé de signer cet avenant afin que les particuliers employeurs puissent toujours bénéficier de cette garantie de prise en charge des indemnités de licenciement en cas de décès de l'employeur et éviter les répercussions financières sur les enfants, d'éviter les recours devant le tribunal des Prud'hommes en cas de difficultés de paiement et/ou éviter l'absence de paiement à défaut d'héritiers.

Sur l'exemple d'un bénéficiaire d'un plan d'aide de 77h45 mensuelles, cette augmentation de taux représente un montant financier de 21,60 € (la cotisation passe de 89,61 € à 111,27 € pour une base salariale de 970,90 €).

Autorisez-vous la signature de l'avenant au contrat (*Annexe 5*) visant à augmenter le taux au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ?

Le Bureau Syndical a émis un avis favorable

**08) QUESTIONS DIVERSES**

Pierre Moreau évoque les différents temps forts de ces dernières semaines, portés par la MIPPS.

- Première Color Run dans le Bruaysis, le 13 octobre au parc de la Lawe
- Salon « Je prends soin de moi » : deuxième temps fort d'Octobre rose,
- « Mois sans tabac »
- Ciné-Débat du 20 novembre
- Soirée théâtrale du 3 décembre